ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 90904

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir du baccalauréat technologique STL (sciences et technologies de laboratoire). Dans le cadre de la réforme du baccalauréat technologique, il est envisagé un tronc commun en classe de première STL qui déboucherait sur 3 options en terminale. Les sections STL constituent au sein de la filière technologique une alternative à la section S (scientifique) de la filière générale. En effet, ce baccalauréat offre une véritable passerelle de formation et des opportunités professionnelles pour des élèves motivés par des études scientifiques. Ainsi, les sections STL débouchent sur un ensemble très complet d'une dizaine de BTS. Elles permettent également d'accéder à six options d'IUT et à une classe préparatoire ouvrant une carrière vers les écoles. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend introduire dans le projet de réforme en cours pour sauvegarder une filière tournée vers l'avenir (bactériologie, virologie, immunologie...) et qui permette une initiation concrète aux biotechnologies dès la classe de seconde.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : Mme Danielle Bousquet
Circonscription : Côtes-d'Armor (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 90904
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE90904

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3558
Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593